

PROCES VERBAL
Séance du 01/08/2017

L'an 2017, le 1 Août à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie, sous la présidence de Mr COUDERT Didier, Maire.

Présents : M. COUDERT Didier, Maire, Mmes : BOUCHER Joëlle, BOURDIN Carole, COCHIN-GUIGNEBERT Véronique, MICELI Françoise, RAMOND Françoise, SCHMUNCK Elisabeth, MM : ARNOULT Thierry, CARNIAUX Julien, DUCHALAIS Alain, GAUTHIER Stéphane, MÉTAIS Christian, RABIER Jean-Claude.

Excusés : Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LECLERC Claudine à Mme MICELI Françoise, M. LESCURE Pierre à M. RABIER Jean-Claude
Excusé(s) : Mme VRILLON Brigitte

Secrétaire de séance : Mme BOUCHER Joëlle.

Nombres de membres

- Afférents au Conseil municipal : 16
- En exercice : 13

Date de la convocation : 26/07/2017

Date d'affichage : 26/07/2017

Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté.

2017_08_01 - Actualisation tableau des emplois

Suite à la suppression des NAP et au retour à la semaine de 4 jours dans les écoles de la commune, il advient à la commune de revoir les arrêtés des agents en fonction des besoins.

Suppressions et Créations de poste en remplacement au 01 septembre 2017

Filière Technique Grade d'Adjoint Technique :

Sit	Nom de l'agent	Suppression	création en remplacement
Titulaire	Mme CALLE C.	d'un poste de 16.45/35ème	d'un poste de 19/35ème
Titulaire	Mme DURAND B.	d'un poste de 28/35ème	d'un poste à 31/35ème
Titulaire	Mme BLANC J.	d'un poste de 14.42/35ème	d'un poste à 12/35ème
CDI	Mme ROMANI S.	d'un poste de 16.75/35ème	d'un poste à 19/35ème

Filière Animation Grade d'Adjoint d'Animation :

Sit	Nom de l'agent	Suppression	création en remplacement
CDI	Melle Avidagos C.	d'un poste de 7/35ème	d'un poste de 28/35ème
CDI	Melle Coulineau A.	d'un poste de 30/35ème	d'un poste à 35/35ème
CDI	Melle Cugnot A.	d'un poste de 10/35ème	d'un poste à 12/35ème
CDI	Melle Daublou M.	d'un poste de 10/35ème	d'un poste à 12/35ème

Suppression et création de poste pour agent non titulaire (CDD) au 01 septembre 2017:

- Suppression d'un poste d'Adjoint Technique de 24/35ème et création en remplacement d'un poste d'Adjoint technique de 22/35ème

Suppression de poste pour agent non titulaire (CDD) au 01 septembre 2017:

- Suppression d'un poste d'Adjoint Technique de 22.50/35ème.

Création de poste pour agent non titulaire (CDD) au 01 septembre 2017:

- Création d'un poste d'Adjoint Technique de 7/35ème

Ces suppressions et créations seront soumises à l'avis du Comité Technique paritaire

Décision :

Après délibération, le conseil municipal décide, avec 14 voix pour et une abstention (Mme Schmunck), d'approuver les suppressions et les créations des postes ci-dessus.

2017_08_01A - Actualisation tableau des emplois : avancement de grade

Monsieur le Maire informe le conseil que 3 agents de la collectivité remplissent les conditions pour obtenir un avancement de grade.

Madame Repincay Nathalie actuellement Adjoint Technique à temps non complet (8,35/35^{ème}).

- Proposition avancement de grade : Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps non complet (8,35/35^{ème}) au 01 septembre 2017.

Monsieur Boutet Alain actuellement Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps complet.

- Proposition avancement de grade : Adjoint Technique Principal de 1^{er} classe à temps complet au 01 Octobre 2017.

Madame Aubin Christine actuellement Adjoint Technique à temps non complet (6/35^{ème}).

- Proposition d'avancement de grade : Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps non complet (6/35^{ème}) au 01 Octobre 2017

Monsieur le Maire propose donc les suppressions et les créations en remplacement des postes suivants :

Suppressions de poste d'Adjoint Technique et créations en remplacement de poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe :

Nom de l'agent	Suppression poste d'Adjoint technique	Créations en remplacement poste d'Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	Date
REPINCAY N	d'un poste de 8.35/35 ^{ème}	d'un poste de 8.35/35 ^{ème}	01/09/2017
AUBIN C.	d'un poste de 6/35 ^{ème}	d'un poste de 6/35 ^{ème}	01/10/2017

Suppression de poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe et création en remplacement de poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe :

Nom de l'agent	Suppression poste d'Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	Création en remplacement poste d'Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	Date
BOUTET A.	d'un poste de 35/35 ^{ème}	d'un poste de 35/35 ^{ème}	01/10/2017

Ces suppressions et créations seront soumises à l'avis du Comité Technique paritaire.

Décision :

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver les suppressions et les créations des postes ci-dessus.

2017_08_02 - Tarifs de l'ALP à partir du 01 septembre 2017

Le maire informe le conseil municipal que suite à la suppression des NAP et au retour à la semaine de 4 jours dans les écoles de la commune, il convient de modifier les tarifs de l'Accueil de Loisirs Périscolaire à partir du 01 septembre 2017.

Les tarifs applicables au 01 septembre 2017 sont reproduits ci-dessous :

Accueil de Loisirs Périscolaires (ALP)

Le tarif est fonction du quotient familial CAF et de la durée de l'accueil

Quotient familial	MATIN	SOIR	
		Départ avant 17h30	Départ à partir de 17h30
≤ 750	1.16 €	2.16 €	2.64 €
> 750 et ≤ 1000	1.26 €	2.35 €	2.86 €
> 1000 et ≤ 1250	1.38 €	2.56 €	3.12 €
> 1250	1.48 €	2.75 €	3.36 €

Pénalité de retard : à partir de 18h45 une pénalité de retard de 10,81 € sera appliquée pour chaque quart d'heure de retard.

Décision :

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer les tarifs ci-dessus à partir de 1er septembre 2017.

2017_08_03 - Tarifs Accueil Collectif des Mineurs

Suite au retour à la semaine scolaire de 4 jours à compter de septembre 2017, il convient de revoir l'organisation et la tarification de l'Accueil Collectif des Mineurs.

Il est proposé de créer deux plages d'accueil pour le mercredi :

- de 07h30 à 14h00 soit 6h30 d'accueil
- de 07h30 à 18h30 soit 11h d'accueil

qui correspondent à la demande des familles et permettent d'optimiser le fonctionnement du centre.

Par ailleurs il y aurait lieu de changer les tarifs chaque année au 1er septembre et non au 1er janvier.

Les propositions, en accord avec les communes du CEJ sont les suivantes :

- Enfants habitant Les Montils, Candé sur Beuvron, Monthou sur Bièvre

Quotient familial	Mercredi (07h30-18h30)		Mercredi (07h30-14h00)	
	1er enf	2ème enf	1er enf	2ème enf
≤ 750	12.45 €	11.45 €	8.95 €	7.95 €
> 750 et ≤ 1000	12.95 €	11.95 €	9.35 €	8.35 €
> 1000 et ≤ 1250	13.45 €	12.45 €	9.75 €	8.75 €
> 1250 et ≤ 1500	14.10 €	13.10 €	10.25 €	9.25 €
> 1500	14.55 €	13.55 €	10.75 €	9.75 €

Quotient familial	Petites vacances		Grandes vacances		
	1er enf	2ème enf	1er enf	2ème enf	3ème enf
≤ 750	13.00 €	11.90 €	14.10 €	13.00 €	11.90 €
> 750 et ≤ 1000	13.50 €	12.50 €	14.60 €	13.50 €	12.50 €
> 1000 et ≤ 1250	14.10 €	13.00 €	14.95 €	14.10 €	13.00 €
> 1250 et ≤ 1500	14.60 €	13.50 €	15.75 €	14.60 €	13.50 €
> 1500	15.15 €	14.15 €	16.30 €	15.15 €	14.15 €

- Enfants habitant hors communes du CEJ

Quotient familial	Mercredi (07h30-18h30)	Mercredi (07h30-14h00)
	Tarif unique	Tarif unique
≤ 750	17.43 €	12.53 €
> 750 et ≤ 1000	18.13 €	13.09 €
> 1000 et ≤ 1250	18.83 €	13.65 €
> 1250 et ≤ 1500	19.74 €	14.35 €
> 1500	20.37 €	15.05 €

Quotient familial	Petites vacances	Grandes vacances
	Tarif unique	Tarif unique
≤ 750	18.00 €	19.74 €
> 750 et ≤ 1000	18.90 €	20.44 €
> 1000 et ≤ 1250	19.74 €	20.93 €
> 1250 et ≤ 1500	20.44 €	22.05 €
> 1500	21.21 €	22.82 €

Décision :

Après délibération le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer les tarifs ci-dessus à partir du 1er septembre 2017.

2017_08_04 - Tarifs soirée Local Jeunes

Le Maire informe le conseil qu'une soirée supplémentaire est prévue aux vacances d'été pour le local jeunes, il advient au conseil de fixer les montants de la soirée.

Soirée Zombie :

Tarif adhérent et communes CEJ : 6€ / Tarif adhérent et communes hors CEJ : 12€

Ces sorties pourront être payé par chèques, espèces, chèques vacances, passeport temps libre.

Décision :

Le Conseil municipal valide à l'unanimité les tarifs ci-dessus concernant la soirée supplémentaire des vacances d'été 2017 avec les moyens de paiement ci-dessus

2017_08_05 - Règlement Intérieur des Services Périscolaires

Suite à la suppression des NAP et au retour à la semaine de 4 jours, il convient de modifier le règlement intérieur des services Périscolaires.

Il est proposé de supprimer la partie concernant les Nouvelles Activités Périscolaires.

Le Maire demande au conseil de bien vouloir approuver la suppression de la partie concernant les Nouvelles Activités Périscolaire.

Il précise que le règlement intérieur et son annexe seront distribués à l'ensemble des parents à la rentrée de septembre 2017.

L'annexe seule fera l'objet d'une information annuelle lors des modifications des tarifs auprès des parents, le règlement intérieur ne sera redistribué que si une modification lui est apportée.

Décision :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le règlement intérieur et l'annexe qui seront applicable à partir du 1er septembre 2017.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 21 heures 30 minutes.